

Département de la Seine-Maritime
Commune d'Yville-sur-Seine
Séance du conseil municipal du 10 août 2022
Extrait de délibération n° 27-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix août à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Nadine BIENFAIT-LOISEL maire, ayant constatée la présence du quorum, elle déclare l'ouverture de la séance

Date de convocation : 4 août 2022

Etaient présents : Catherine Dechamps, Marc Larchevêque, Sylvain Boulnois, Nicolas Decaux, Patrick Lebosquain, Audrey Ernst,

Absent(s) excusé(s) : Alexandre Courchay donne procuration à Sylvain Boulnois A été désigné secrétaire : Sylvain Boulnois

Vote des subventions année 2022 aux différentes Associations

Suite au retrait de la délibération n° 10-2022 par le contrôle de légalité de la Préfecture, madame le maire propose de prendre une nouvelle délibération pour procéder au vote des subventions aux associations.

Elle rappelle que la décision modificative au budget a été votée et validée par l'assemblée délibérante lors de la séance du 20 juin 2022 pour un montant de 16 320 € à l'article d'imputation 6554 (délibération n°19-2022).

Elle rappelle également, que le comité des fêtes demande que les frais de tir du feu d'artifices soient pris en charge par la commune

En revanche, elle précise que la commune ne peut financer un tir de feu d'artifice que sur le domaine public.

Par ailleurs, elle rappelle que les conseillers ou conseillères, membres d'un bureau de l'une des dites associations, ne peuvent pas prendre part au vote (Article L.2131-11 du CGCT) et demande à madame Audrey Ernst de quitter la salle. Monsieur David Vasselin, président en exercice du Comité des fêtes, venu assister à la séance, quitte également la salle afin de n'influencer ni le débat ni le vote.

Conformément à cette réglementation, Madame Audrey Ernst, trésorière du Comité des fêtes ayant quittée la salle à 21h00 lors du débat, ne participe ni au débat ni au vote

Après ces échanges, madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer au vu des propositions suivantes :

Comité des Fêtes	4 500
A L C Y	5 300
ADMR	200
Club des Anciens	4 500
Coopérative scolaire	700
Amicale des Pompiers de Grand-Couronne	150
Amicale des Pompiers de Bourg-Achard	150
USPI Bardouville	200
Confrèrerie des frères de la Charité	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
AFM Téléthon	200
Total subventions	16 320

Après le débat, le conseil municipal décide par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION de l'attribution des subventions pour l'année 2022. Le débat et le vote terminés, madame Audrey Ernst, trésorière et conseillère municipale ainsi que monsieur David Vasselin, président du Comité des fêtes regagnent la salle et leur place respective.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nadine BIENFAIT-LOISEL

Le secrétaire,
Sylvain Boulnois



